

# COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE CESCAU

Séance du 28 janvier 2016

-----

Le 28 janvier, le Conseil municipal s'est réuni.

Présents : Mmes/MM. Nadia BEAUSSART, Cyrille BOIRON, Bernard COUMEIGT DIT JACQUET, Sylvie ENCARNANÇAÕ, Lydia FERKI, Philippe LACOSTE-LABRIT, Hervé LAFITTE (Maire), Thierry LAMARLERE, Sébastien LAMOUREUX, Alain MONLAU, Jérôme NARBARTE et David TOULOU.

Absents / excusés : Mme/MM Cécile CANDESSOUSSENS (pouvoir donné à Mme Sylvie ENCARNANÇAÕ), Céline HELVERT et Laurence SARRAT

Secrétaire de séance : M. Cyrille BOIRON

\* \* \*

➤ Validation du compte rendu de séance du conseil municipal du 17 décembre 2015 :

Validé à l'unanimité.

➤ Délibération : Déplacement d'une portion d'un chemin rural et la suppression et l'aliénation de l'ancienne emprise (chemin rural dit « Chemin Sarramagna »)

Délibération de principe faisant suite à la fin d'enquête et aux conclusions du commissaire Enquêteur M. Bonnet qui émet un avis favorable sans opposition préalable.

13 voix pour – Votée à l'unanimité des présents

➤ Délibération : Décision fixant le contenu du plan de formation de la collectivité pour les années 2015-2017

Dans le cadre du plan de formation pour les deux années à venir, le CDG (Centre de Gestion) en collaboration avec le CNFPT (Centre National de formation de la Fonction Publique Territoriale) invite le Conseil Municipal à délibérer pour l'ensemble des formations dont pourra bénéficier les agents titulaires et non titulaires de notre collectivité.

13 voix pour – Votée à l'unanimité des présents

➤ Délibération : Création du poste de rédacteur

Suite à la réussite au concours de Rédacteur de notre secrétaire de mairie Mme Sabiron Ingrid, il convient au Conseil Municipal de délibérer afin de créer un poste de Rédacteur en vue de sa nomination par arrêté qui sera pris dans un deuxième temps par M. le Maire. Le poste d'adjoint administratif (grade actuel de Mme Sabiron) restera vacant.

13 voix pour – Votée à l'unanimité des présents

➤ Présentation chiffrée du projet de la Maison d'Assistants Maternels (MAM).

Suite à la présentation de M. PECASTAINGS (Maitre d'œuvre) en mairie le 27 janvier 2016 en présence du groupe de travail, M. le Maire remet une première ébauche chiffrée à l'ensemble des élus.

Une étude plus approfondie et un chiffrage plus précis est attendu en tenant compte des observations formulées par les Elus.

➤ Questions diverses :

- « L'Association de la maison de la chasse » a conventionné avec la Commission syndicale COUPEÛ. La signature est intervenue en mairie le lundi 25 janvier.
- Impasse « Claverie » : M. le Maire propose la régularisation de la situation de l'impasse Claverie actuellement étant une voie privée et de la passer dans le domaine public en voie communale.

M. le Maire explique l'utilité d'une telle opération et fait état de la procédure à suivre suite au questionnement du juriste de l'A.P.G.L (Agence Publique de Gestion Locale).  
Une rencontre sera prochainement organisée en mairie avec les riverains propriétaires.

- L'assemblée générale du comité des fêtes a eu lieu le samedi 16 janvier 2016 en mairie.

|                        |                  |             |
|------------------------|------------------|-------------|
| Bilan financier 2015 : | Dépenses totales | 10 128,95 € |
|                        | Recettes totales | 12 411,50 € |
|                        | Gains            | 2 285,55 €  |

M. le Maire a remercié et félicité l'ensemble des membres du Comité, et a souhaité la bienvenue à ses nouveaux adhérents.

- Rencontre samedi 30 janvier 2016 à 9h avec les associations pour l'utilisation du site internet communal (dont une rubrique leur sera consacrée), et sur les modalités de mise à disposition d'un BOX au local de la maison GEYRES.
- Compte rendu de la réunion du lundi 18 janvier à Pau à l'initiative du Directeur Académique de l'Education nationale : présentation de la carte scolaire pour la prochaine rentrée, des évolutions d'effectifs, des créations et des extensions de RPI.

\*\*\*

\* L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée 22h30 \*

\*\*\*